

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 58/1967 (1967)

Artikel: Chronique de la Suisse alémanique
Autor: Egger, Eugène
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115477>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique de la Suisse alémanique

I. GÉNÉRALITÉS

Nous avons, dans notre dernière chronique, donné une brève esquisse de la *collaboration intercantonale* en Suisse alémanique, élaborée sur une base régionale. C'est ainsi que le *fédéralisme coopératif* fait son chemin. Mais il était important d'éviter que le régionalisme n'aboutisse à des blocs qui seraient plus difficiles encore à coordonner que les vingt-cinq cantons et demi-cantons. Aussi la Conférence suisse des chefs des départements cantonaux de l'instruction publique a-t-elle créé deux commissions, qui ont pour tâche de préparer la coordination scolaire à l'échelon suisse. La première, que nous avons mentionnée l'année passée, la « Commission pour la coordination des systèmes scolaires cantonaux », placée sous la présidence du conseiller d'État G. Eigenmann, chef du Département de l'instruction publique de Saint-Gall, a siégé à plusieurs reprises et a élaboré *quelques premières directives* de politique scolaire qui ont été acceptées par la Conférence suisse à l'unanimité. Ces directives sont les suivantes: *commencer l'année scolaire* dans toute la Suisse après les vacances d'été, *fixer à 6 ans l'âge d'entrée à l'école primaire* pour tous les cantons et *statuer la durée de la scolarité obligatoire à 9 ans* dans tout le pays. Une commission d'experts pédagogiques élaborera, sous la direction de la Commission Eigenmann, d'autres directives encore, en étudiant en même temps les différentes solutions et les moyens les plus adéquats. C'est à la conférence plénière des chefs d'Instruction publique qu'incombera ensuite de prendre des décisions.

De plus, une *Commission pour les problèmes de l'enseignement secondaire* (gymnases, écoles normales, écoles de commerce) a été constituée dans le but de promouvoir une plus grande harmonisation et un développement moderne. Cette commission, placée sous la présidence du conseiller d'État H. Wanner, chef de la Direction de l'instruction publique de Schaffhouse, s'est réunie pour la première fois au printemps 1967 et a fixé son plan de travail. Elle diffère de la première commission en ce sens qu'elle groupe des chefs des Départements de l'instruction publique, ainsi que des représentants des conférences de directeurs et de professeurs d'écoles secondaires. Ainsi le dialogue direct est-il assuré pour le bien de l'école.

Sous « généralités », il est juste de mentionner encore la part croissante que prend la *Confédération* en matière d'éducation et de politique scientifique, fait dû au dynamisme du Département fédéral de l'Intérieur. La Confédération a non seulement augmenté sans cesse les ressources du Fonds national suisse pour la recherche scientifique, mais encore elle contribue financièrement à la politique de relève et de recrutement, en application de la nouvelle loi fédérale sur les *bourses d'études*; elle vient de présenter d'autre part un avant-projet de loi qui devrait lui permettre

de contribuer au *développement des universités cantonales*. La Confédération a d'ailleurs pris une initiative remarquable en consacrant un demi-milliard à l'équipement de l'École polytechnique fédérale.

Si nous rappelons encore qu'une nouvelle loi fédérale sur la *formation professionnelle* est en instance d'application et que la Confédération continue d'augmenter son aide aux écoles suisses à l'étranger, nous pouvons alors affirmer que l'éducation devient de plus en plus une politique nationale.

C'est aussi dans ce cadre qu'il faudra placer les *projets* des cantons d'Argovie et de Lucerne, concernant la création de *nouvelles universités*. Les rapports de base ont été publiés dans le courant de l'année 1966/67.

II. LÉGISLATION, ADMINISTRATION, PLANIFICATION

Il n'est pas possible d'énumérer ici tous les règlements, lois, directives, etc., édictés dans le courant de cette année par les diverses autorités scolaires, cantonales ou communales. Retenons simplement quelques faits importants:

De *nouvelles lois sur l'instruction publique* sont en préparation dans les cantons de Schaffhouse, Zoug et Soleure. Des revisions partielles ont eu lieu à Lucerne et Bâle-Campagne.

A Zurich, en plus des multiples ordonnances et règlements, une nouvelle loi concernant les *contributions financières* du canton aux communes scolaires a été élaborée.

La revision de la loi scolaire à Bâle-Ville comporte un changement important; on y envisage en effet *l'introduction de la coéducation* dans les écoles secondaires ainsi que la création de classes pré-gymnasiales.

Dans les cantons de Schwyz, Soleure et Grisons, des lois ont été acceptées qui, stimulant la vie culturelle ou la formation complémentaire, prévoient la *promotion de l'éducation des adultes par l'Etat*. C'est ainsi que l'éducation permanente prend lentement sa place dans notre politique scolaire.

Rappelons que les communes de Zurich, Walchwil, Hünenberg (Zoug) et Erstfeld (Uri) ont *prolongé la scolarité obligatoire* d'une année.

La planification scolaire s'avère de plus en plus nécessaire; c'est ainsi qu'un *développement de l'enseignement secondaire* a été mis à l'étude ou en chantier dans les cantons de Zurich, Saint-Gall, Thurgovie, Argovie, Soleure, Schwyz et Lucerne. D'autre part la municipalité de Lucerne veut créer une commission de planification scolaire. Dans le canton de Saint-Gall, les communes scolaires ont fondé une association.

III. FINANCEMENT ET STATISTIQUE

Il ne fait aucun doute que la plupart de nos cantons et communes éprouvent des difficultés de plus en plus grandes dans le domaine du financement et de l'investissement. La tâche la plus lourde reste celle des constructions scolaires. Il n'est pas étonnant que le législateur recherche de nouveaux moyens pour *influencer la politique en cette matière*. Aussi de nouveaux règlements concernant les subsides cantonaux aux communes ont-ils été élaborés à Zurich, Lucerne, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Appenzell Rhodes-Extérieures et Thurgovie.

Mais d'autre part on demande à l'Etat une aide croissante soit pour des institutions privées (homes et écoles spéciales) soit pour le matériel scolaire (Lucerne, Argovie), soit encore en matière de mesures sociales.

Des accords ont été conclus entre certains cantons en ce qui concerne le financement d'établissements régionaux (technicums de Buchs et de Rapperswil, technicum agricole de Zollikofen, progymnase de Laufon) et l'écolage d'élèves d'un autre canton (Bâle-Ville — Argovie). Là encore, une collaboration toujours plus étroite commence à se dessiner.

Rappelons enfin qu'un programme minimal de statistique scolaire suisse a été élaboré et mis en œuvre pour l'année scolaire 1967/68. Nous espérons donc pouvoir disposer à nouveau d'une statistique scolaire pour l'ensemble du pays dès l'année prochaine.

Le Conseil de la science, organe consultatif du Conseil fédéral pour le développement universitaire et la recherche, est en train de mettre sur pied une statistique universitaire plus complète et plus détaillée.

IV. STRUCTURES ET PROGRAMMES

Dans tous les cantons et pour tous les types d'écoles, on étudie des réformes concernant les structures et les programmes scolaires. Nous sommes donc obligés de nous borner à donner des indications sommaires.

Nous constatons tout d'abord qu'à l'école primaire il y a peu de changements. Certes, on a introduit un nouveau manuel pour la gymnastique des jeunes filles à Zurich; le plan d'études des écoles primaires est en instance de révision à Appenzell Rhodes-Intérieures; de nouveaux plans d'études pour l'enseignement ménager (Lucerne, Nidwald) sont entrés en vigueur ou sont en préparation. Une innovation importante à signaler: *l'introduction du français en 5^e primaire* à Granges et à Bettlach (Soleure).

Il y a plus de changements à signaler dans *l'enseignement secondaire du 1^{er} cycle* et dans *l'enseignement primaire supérieur*. Ainsi, dans le canton de Zurich, toutes les communes auront adopté la *nouvelle organisation du degré supérieur* en trois sections: Oberschule — Realschule — Sekundarschule. On y continue des expériences de branches à option. Des réformes de cet enseignement sont d'autre part en cours dans les cantons de Saint-Gall, Nidwald, Glaris. Toutes tendent à mieux structurer cet enseignement et à le rendre plus flexible.

On n'oublie pas les élèves les plus faibles en développant les classes préprofessionnelles (Saint-Gall) ou les « années ménagères » (Zurich).

Ajoutons que pour la première fois une dixième année scolaire facultative a été introduite en Suisse (Spiez).

Enfin, pour revaloriser cet enseignement, on demande un passage sans examen à l'enseignement secondaire supérieur (Argovie, Berne).

La *semaine de cinq jours* a fait l'objet de nombreux débats à Bienne — avec, pour résultat, une réponse négative du Conseil communal. D'autre part de *nouvelles disciplines* sont introduites au niveau primaire supérieur: cours cinématographiques (Argovie), leçons de premiers secours en cas d'accident (Lucerne, Schaffhouse) et de flûte douce (Saint-Gall).

L'enseignement secondaire supérieur tend aussi à une meilleure structuration (2 cycles) et connaît un succès croissant des « Wirtschaftsgymnasion » (Gymnases à orientation économique et sociale).

Mais un autre problème, fort difficile, reste en suspens: celui de la revision de l'« Ordonnance fédérale sur la reconnaissance de certificats de maturité ».

On constate d'ailleurs que de très grands efforts ont été entrepris du côté de *l'enseignement professionnel*, tendant à moderniser et à décentraliser cet enseignement afin de s'assurer une relève suffisante et valable. Ainsi on a réorganisé l'école des arts et métiers de Berne. Des écoles préparatoires pour infirmières ont été créées à Olten et à Berne (Frauensschule). Les technicums de Winterthour et de Burgdorf ont révisé leur plan d'études; le technicum des deux Bâles est maintenant reconnu, etc.

L'enseignement agricole connaît, lui aussi, un renouveau, par la fondation de nouvelles écoles (école de jardinage à Oeschberg, école forestière à Landquart) et surtout grâce au fait que l'enseignement complémentaire agricole sera transformé en un *apprentissage agricole de deux ans*.

L'école suisse est donc vraiment une institution vivante, cherchant à offrir à chaque élève le maximum de chances pour son avenir.

V. MÉTHODES ET MOYENS D'ENSEIGNEMENT

Chaque maître étant en fait libre de choisir sa méthode et, à l'échelon secondaire, les manuels et moyens d'enseignement qu'il désire employer, il est impossible d'entrer dans les détails.

Retenons une tendance croissante vers une collaboration dans la politique des éditions scolaires. Deux enquêtes sont en cours à ce sujet.

D'autre part *l'emploi de techniques nouvelles* (laboratoires de langues et moyens audio-visuels) va en progressant (Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Soleure, Zurich).

Une étude est en cours sur *l'introduction des mathématiques nouvelles*.

Rappelons enfin que l'éducation pour la *sécurité routière* fait de grands progrès grâce aux parcs d'éducation routière installés dans beaucoup de cantons.

VI. CORPS ENSEIGNANT

Le statut, les traitements et la formation des enseignants ont fait l'objet de discussions dans plusieurs cantons. La *pénurie* qui règne encore dans bon nombre de régions n'a pas facilité le problème.

De *nouvelles réglementations* ont été adoptées en Argovie, à Uri, Lucerne et Glaris, concernant en partie la situation de l'institutrice mariée (Argovie, Glaris) et en partie le perfectionnement (Argovie, Lucerne). Dans les cantons d'Argovie, Thurgovie et Soleure on a discuté la *réforme de la formation des enseignants*.

Enfin, dans la plupart des cantons, des *cours de perfectionnement* ont eu lieu, soit par degré scolaire, soit pour certaines disciplines.

Dans certains cantons (Argovie, Uri, Bâle-Campagne) de *nouvelles écoles normales* ont été installées.

Mentionnons encore que des cours spéciaux de *sauvetage en natation* (Zoug) ou d'éducation routière (Lucerne, Berne) ont été organisés à l'intention des instituteurs.

Rappelons que les associations d'enseignants sont sur le point de créer un *centre de perfectionnement* (Association suisse des enseignants, Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire, Société pédagogique romande). Il va sans dire que les cantons devront s'occuper du même problème, car le *perfectionnement continu* le plus effectif est celui qui est mis sur pied par une institution spécialisée.

VII. MESURES SOCIALES

Dans tous les cantons les lois sur les *bourses d'études* ont été révisées ou complétées en application de la loi fédérale. Rappelons que la somme totale octroyée à des bourses d'études et prêts d'honneur est passée, de 1962 à 1966, de 11 à 36 millions de francs.

Mais ces mesures financières ont été complétées par d'autres moyens encore: maisons des jeunes, centres culturels, cuisines ou restaurants scolaires, etc.

D'autre part *l'enseignement spécial* se développe dans les régions montagnardes (Grisons, Nidwald) comme en plaine (Zoug, Bâle-Campagne, Thurgovie, etc.). Les services de santé (Bâle-Campagne, Zoug), de psychologie scolaire (Bâle-Campagne, Grisons, Soleure), les cliniques dentaires ambulantes (Grisons, Saint-Gall) trouvent un nouvel essor.

Rappelons enfin que les *cours pour adultes* (technicums, gymnases du soir, Zurich, Berne, Saint-Gall) ou par correspondance jouent un rôle toujours plus grand.

Il importe de souligner que de nouvelles mesures ont été prises dans la plupart des cantons en ce qui concerne l'intégration des enfants de langue étrangère dans les écoles publiques (Thurgovie, Argovie, Saint-Gall, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Lucerne, Berne, Zurich); très souvent ces enfants suivent des cours spéciaux d'histoire, de géographie et de culture de leur pays d'origine.

VIII. CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Dans tous les cantons on reste placé devant de lourdes tâches en matière de constructions scolaires. Impossible d'énumérer ici toutes les réalisations nouvelles ou les projets à l'étude.

Soulignons pourtant un fait: c'est que la démocratisation des études d'une part, le progrès technique d'autre part, placent de plus en plus les cantons devant la nécessité de construire soit de nouvelles écoles professionnelles et techniques, soit de nouveaux gymnases, soit encore de nouveaux bâtiments universitaires. Il est évident que ce sont là des constructions toujours plus coûteuses.

D'autre part l'école communale doit devenir un centre culturel à but multivalent.

Il découle de tous ces faits qu'une planification et une coordination sont toujours plus nécessaires. Des prévisions pour les terrains, les capitaux, des études sur les matériaux nouveaux, de même que des possibilités de rationalisation et de normalisation doivent être envisagées.

CONCLUSION

Notre chronique ne donne qu'un aperçu très bref du développement scolaire en Suisse alémanique. Puisse-t-elle cependant contribuer à un échange de vues et à une coordination scolaire plus poussée. Il suffirait de compléter ce tableau par une vue européenne pour que notre politique scolaire se trouve enrichie des expériences faites chez nos voisins et pour qu'elle reste à la mesure de notre temps.

Eugène EGGER

Sommaire de «Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen» 1965/1966 :**Ecoles en Suisse**

- I. Institutions de la Confédération
- II. Description par cantons.